

RESUME DES PROPOSITIONS DE LA CGT

L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE STATISTIQUE DE LA SITUATION DES AGENTS NON TITULAIRES (GROUPE DE TRAVAIL N°5 ET 1)

A coté des informations traditionnelles sur le nom l'âge etc., il faut des informations liées au contrat de travail de l'agent non-titulaire.

- La date de recrutement initial
- La mission pour lequel le recrutement a été fait
- La mission actuelle
- Le nombre de renouvellements effectués depuis le recrutement avec la date de chacun d'eux.
- La situation actuelle CDD ou CDI
- La quotité (Préciser temps partiel ou temps incomplet) et son évolution depuis l'embauche.
- Le support juridique lors du recrutement de départ (article de loi au titre duquel le recrutement a été fait)
- Le support juridique actuel et la date de modification si ce dernier est différent du support lors du recrutement initial.

Ces informations devront être demandées pour les trois fonctions publiques.

Il est nécessaire d'utiliser des indicateurs communs aux trois Fonctions publiques pour mesurer les caractéristiques de l'emploi non-titulaire. Des indicateurs spécifiques à une Fonction publique pourront être cependant utilisés (par exemple concernant les emplois aidés ou les assistantes maternelles,...).

C'est le croisement de ces informations qui nous renseigneront, en plus de nous donner des informations précises, sur la légalité des situations.

La tenue d'un registre d'embauche d'établissement comme il en existe à la culture est indispensable.

Le fait qu'aujourd'hui nous n'ayons pas d'informations statistiques sur le support juridique des contrats est sûrement à rapprocher du fait que des DRH recrutent, sans vérifications ministérielles des agents non-titulaires, sur des bases juridiques très approximatives en particulier dans les EPA. Cette situation doit cesser.

Il est important de pouvoir valider la fiabilité des données fournies par les ministères et ses établissements en autorisant un contrôle conjoint des administrations centrales et des organisations syndicales à la source c'est à dire au niveau des établissements et services.